



Mairie de VULBENS
Haute-Savoie

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal mercredi 17 octobre 2018

Membres présents : Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Frédérique GUILLET, Gérard FORAY, Floriane MUHLEMATTER, Florent BENOIT, Emma PARENT, Sylvie RINALDI, Franck SAUTIER, Micheline BAROZIER, Daniel ZUABONI, Monique AVANTHAY, Caroline BILLOT, Fabrice DOMERGUE

Excusés : Sylvie MELCONIAN



1. Désignation du secrétaire de séance

Sylvie RINALDI est désignée en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu

Le compte rendu de la séance du 26 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

3. Compromis BDP Marignan : modalités de paiement du prix de vente

Monsieur le Maire explique qu'il reste une clause suspensive avant la vente des terrains communaux à BDP Marignan, à savoir la commercialisation de 30% des logements. Néanmoins, il a été convenu avec le promoteur qu'il verse sur 2018 la moitié du prix prévu et l'autre moitié sur 2019, lorsque cette clause aura été levée et au plus tard le 28 février 2019, soit 482 500 € sur chaque année.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les nouvelles modalités de paiement du prix de vente des terrains communaux à BDP Marignan

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier

4. Approbation du Schéma directeur de la randonnée, de l'inscription et la modification des sentiers au PDIPR ainsi que de la Convention cadre du déploiement du réseau des sentiers inscrits au PDIPR

Monsieur le Maire rappelle :

- Qu'au terme de l'article L 361-1 et suivants du code de l'environnement, le Département de la Haute-Savoie est compétent pour élaborer le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).
- Que, par délibération n°CG-2013-347 en date du 10 décembre 2013, l'Assemblée Départementale a décidé des orientations stratégiques d'une nouvelle politique randonnée et du déploiement du PDIPR. Placé au centre du dispositif, le randonneur doit avoir accès à la diversité d'une offre de sentiers qualitatifs, inscrits au PDIPR.
- Que par délibération n°CG-2013-347 en date du 10 décembre 2013, l'Assemblée Départementale a défini un cadre pour la mise en place des Schémas directeurs de la randonnée à l'échelle intercommunale et portés par les intercommunalités. Véritables outils de stratégie

territoriale et de développement touristique en matière de randonnée pédestre, VTT et équestre, les Schémas directeurs de la randonnée ont pour principaux objectifs de :

- Renforcer la place de l'offre randonnée et contribuer à la découverte des espaces naturels et au développement économique du territoire.
- Planifier pour 5 ans l'aménagement, le balisage et l'entretien des sentiers.
- Inscrire les sentiers au PDIPR selon la nouvelle classification départementale : Sentier d'intérêt départemental de niveau 1 et 2 (SID1 et SID2), et Sentier d'intérêt local (SIL).

Monsieur le Maire précise :

- Que le Schéma directeur de la randonnée est valable 5 ans et détaille :
 - L'état des lieux du réseau de sentiers de l'intercommunalité.
 - Le projet du territoire en matière randonnée et les sentiers inscrits au PDIPR, leur modification ainsi que les projets d'inscription au PDIPR.
 - Les modalités de gestion du réseau de sentiers.
 - Les interventions pour les cinq années à venir.
 - Une fiche identitaire par sentier (cartographie et informations techniques et patrimoniales relatives au sentier).
- Que l'approbation du Schéma directeur de la randonnée fait l'objet d'une Convention cadre du déploiement du réseau des sentiers inscrits au PDIPR précisant les engagements du Département envers l'intercommunalité, et le cadre relatif pour :
 - Respecter des procédures de demandes de subvention.
 - Gérer le foncier.
 - Respecter la Charte départementale de balisage.
 - Réaliser des travaux d'aménagement des sentiers.
 - Réaliser un panneau d'accueil.
 - Réaliser un plan de balisage.
 - Acheter le matériel de balisage charté.
 - Poser le matériel de balisage charté et réceptionner les sentiers.
 - Entretien des sentiers inscrits au PDIPR.
- Que le matériel de signalétique des itinéraires inscrits au PDIPR doit être conforme à la charte départementale de balisage et son achat est assuré par :
 - Le Département de la Haute-Savoie pour les SID1.
 - La collectivité gestionnaire de l'itinéraire pour les SID2 et les SIL.
- Que l'équipement signalétique et l'aménagement des itinéraires inscrits au PDIPR sont assurés par l'intercommunalité.
- Qu'il est recommandé d'établir des conventions de passage sur les portions de sentiers traversant des propriétés privées.

A chaque catégorie de sentier correspond un niveau de financement par le Département : 70% pour les SID1, 50% pour les SID2 et 30% pour les SIL (voir tableau joint).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne un avis favorable** sur le contenu du Schéma directeur de la randonnée élaboré par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU VUACHE, annexé à la présente délibération.
- **Donne un avis favorable**, sur l'ensemble des tracés et itinéraires à conserver, modifier et intégrer au PDIPR. Ces itinéraires sont présentés dans les fiches identitaires sentiers contenus dans le Schéma directeur de la randonnée annexé à la présente délibération.
- **S'engage**, en ce qui concerne les chemins ruraux de la commune inscrits au PDIPR, en collaboration avec l'intercommunalité à :
 - Ne pas aliéner les sentiers inscrits au PDIPR.
 - Préserver leur accessibilité et leur continuité.

- Prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière ; ces itinéraires de substitution devant présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée et à en informer le Département.
- Maintenir la libre circulation des randonneurs.
- Ne pas goudronner les sentiers inscrits au PDIPR.
- **Approuve** le classement en SID1, SID2 et SIL des sentiers inscrits au PDIPR arrêté par le Département dont la liste et la cartographie sont annexées à la présente délibération.

5. Suite de la procédure du PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'enquête publique sur la révision du PLU est actuellement en cours. Elle s'achèvera le 25 octobre prochain au terme de sa dernière permanence. Le commissaire enquêteur aura ensuite 15 jours pour présenter un pré-rapport s'il a des questions particulières, et un mois en tout pour fournir son rapport, soit jusqu'au 25 novembre.

Il rappelle que 17 hectares constructibles ont été enlevés des 22 hectares que compte le PLU en vigueur et qu'il n'est pas question, comme il a pu être mal interprété par certains, que la commune de VULBENS croisse de façon déraisonnable.

6. BP 2018 / Décision modificative n°4

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide les ouvertures et virements de crédits suivant :

		Dépenses	Recettes
6156	Maintenance	+ 1 000 €	
6216	Personnel affecté par le GFP	- 637 €	
62876	Remboursement de frais aux GFP	+ 637 €	
70876	Remboursement de frais par le GFP		+ 4 376 €
7351	Taxe sur l'électricité		+ 1 000 €
7478	Participation autres organismes		- 4 376 €
202	Frais d'étude documents d'urbanisme	+ 11 000 €	
21311	Hôtel de ville	- 13 000 €	
2135	Installation des constructions	+ 16 574 €	
10226	Taxes d'Aménagement		+ 12 000 €
1342	Subvention Amendes de police		+ 2 574 €

7. Informations

✓ Travaux

Le Conseil salue le travail de Gérard FORAY qui suit les chantiers et gère les travaux avec beaucoup d'attention et de dévouement, en bonne collaboration avec les agents du service technique et l'entreprise Rottoli.

Il prend acte des **réfections et entretiens réalisés** : la traversée du chemin de la Montagne et la reprise du fossé, l'égoutage du ruisseau de Vuzon, le fossé du chemin de Boulle, les grilles de la Vy Bochenay, le chemin de la forêt de Cologny et le chemin des Tirets.

L'enfouissement de la ligne 20 000 volts débutera le 4 novembre prochain pour se poursuivre durant 4 à 6 mois. Le chantier commencera au transformateur de Faramaz, entre les chemins de

la Gargue et des Ratelleries, le long de la RD 1206, avant de bifurquer sur la Vy Bochenay puis le chemin de la Fontaine en direction de la Vy borne pour s'achever au milieu du premier tronçon du chemin de la Cissette.

Le **bâtiment de l'école** a subi des infiltrations d'eau qui sont désormais réparées.

Le dossier de la **maison de santé** suit son cours : la phase pro s'achève pour permettre la constitution du dossier de consultations des entreprises. Le permis de construire devrait être délivré prochainement.

✓ **Affaires sociales**

Le **CCAS** a mené un travail d'identification des personnes isolées et souhaite, afin de sortir ces habitants de leur solitude, leur proposer une invitation à déjeuner ensemble une fois par mois. Le repas se tiendrait un mardi midi.

Dans le cadre de la semaine bleue, le CCAS va à la rencontre de nos aînés pour recueillir leurs témoignages : ces entretiens sont riches et passionnants. Des rencontres intergénérationnelles seront également organisées : les aînés iront faire des jeux avec les enfants de maternelle et les primaires préparent un questionnaire à leur soumettre, ce qui promet de bons moments d'échanges.

La **CLIE** (commission locale d'insertion) s'organise pour appliquer le Plan pauvreté. Elle est confrontée à la problématique des personnes étrangères qui arrivent sur notre territoire très diplômés mais qui ne parlent pas le français, ce qui pose un réel souci d'insertion. Si la pauvreté ne recule pas, elle constate que son pourcentage en France s'élève à 15% contre « seulement » 9% en Haute-Savoie.

Une conférence très intéressante sur le « Bien manger après 60 ans » a été organisée par la communauté de communes : le nombre de participants était hélas peu élevé. Il s'agissait entre autres de traiter de la dénutrition des personnes âgées et de comment retrouver le plaisir de manger.

✓ **Vie du village**

L'**école de Vulbens** a bénéficié d'une ouverture de classe à la rentrée, elle en compte désormais 9. Cette ouverture a été accordée contre l'engagement de réfléchir à l'avenir du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) : une rencontre avec Mme l'Inspectrice d'académie, les 2 Maires et les 2 directrices des écoles est prévue. La rentrée s'est effectuée dans de bonnes conditions dans un climat de confiance et de transparence. Les prochains recrutements de personnel devraient permettre d'être au complet à la rentrée de la Toussaint.

L'inauguration de l'antenne délocalisée de l'**Accorderie** aura lieu le 8 novembre à 19h à la MJC.

L'inauguration du **nouveau cabinet d'étiopathe et d'orthophoniste** à la zone des Grands Chavannoux s'est tenue vendredi dernier en présence de Christian Monteil, le Président de notre Conseil départemental et de notre Députée Virginie DUBY-MULLER.

La **cérémonie du 11 Novembre** aura lieu au Monuments aux morts à 11 h en présence des enfants des écoles de Chevrier et Vulbens qui chanteront et réciteront un poème. Pour marquer le centenaire de l'Armistice, 100 bougies seront distribuées aux habitants présents pour allumer une flamme en mémoire des disparus.

Le Conseil a **une pensée solidaire pour les collectivités de l'Aude** qui connaissent une catastrophe naturelle de grande ampleur.

✓ **Communauté de Communes du Genevois (CCG)**

Dans le cadre du schéma directeur des modes doux en cours d'élaboration, la **commission transport** proposera au prochain conseil communautaire la mise en place d'une charte d'aménagement pour coordonner les passages des modes cyclables sur les territoires des communes.

La **commission Economie** se penche sur le dossier de l'agrandissement du site de Vitam Parc, qui accueillera vraisemblablement un espace bar de nuit et un café littéraire/théâtre. La surface commerciale, qui ne devra pas représenter plus de 60% du total devra être réfléchi sur un secteur plus large en rapprochant également 3 projets d'envergure du Pays de Gex, dont l'extension de la zone commerciale de Thoiry.

Le **Plan Climat Air Energie Territorial de la CCG** est en cours d'élaboration. Cette démarche obligatoire est réalisée conjointement avec 7 EPCI du bassin genevois.

Une présentation du diagnostic (1^{ère} étape du PCAET) réalisé par le bureau d'étude référent de la CCG a été présenté à toutes les autres commissions. Ce diaporama sera présenté au Conseil lors de sa séance de Novembre.

- ✓ Les comptes rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV et du SIV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

La séance est levée à 22h. Le prochain Conseil municipal aura lieu le mercredi 14 novembre 2018, à 19h30, en salle du Conseil de la Mairie.

